



ATTESTATION DE COMPETENCE

CERTIFICAT n° SS4-2024-06-01380



Organisme de formation : ACERFS FORMATION, situé ZA LALLEMANDE - RN 113 30670 AIGUES-VIVES

Immatriculé sous le numéro : 91300292530

Identifié dans l'outil de gestion INRS Forprev sous le numéro : CWH05132

Je soussignée Christine TEISSIER représentante du centre de formation ACERFS FORMATION atteste que :

CHAMBORD Olivier

né(e) le 24/09/1976

A satisfait au contrôle des compétences requises par l'arrêté du 23 février 2012 et le référentiel INRS/OPPBTP pour la formation Sous-section 4 pour exercer la fonction de :

Encadrant - Cumul des fonctions sous-section 4 - Formation Préalable

RISQUES AMIANTE SOUS SECTION 4 – Activités visées par l'article R 4412-94 Alinéa 2° du code du travail

Dates de formation : jeudi 13 juin 2024, vendredi 14 juin 2024, lundi 17 juin 2024, mardi 18 juin 2024, mercredi 19 juin 2024

Durée totale de la formation suivie par le stagiaire (en heures) : 35.00 heures

Lieu de la formation : ZA LALLEMANDE RN 113 - 30670 AIGUES-VIVES

Formateur : FRANCOIS GARCIA

Cette attestation est valable **36 mois** soit jusqu'au 18/06/2027

L'original est délivré de la présente attestation est délivré au travailleur, l'employeur gardera une copie (Art6.2° de l'arrêté du 23/02/2012)

Fait à AIGUES-VIVES, le 19/06/2024.

Christine TEISSIER, PRESIDENTE

ACERFS FORMATION

ZA LALLEMANDE RN113

30670 AIGUES-VIVES

Tél. : 04 66 29 85 02

Siret : 511 404 048 00031 – APE : 8559A

PRESCRIPTIONS MINIMALES DE FORMATION (Annexe II de l'arrêté du 23 février 2012)	
Personnel d'encadrement technique	- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; - être capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ; - connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ; - sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer.
Personnel d'encadrement de chantier	- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; - connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ; - être capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ; - être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.
Cumul des fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur	Quand un même travailleur assure les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur, la formation doit répondre aux objectifs de compétences suivants : - connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; - connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; - sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ; - être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
Personnel opérateur de chantier	- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ; - être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; - être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ; - être capable d'appliquer un mode opératoire.